

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2024

RENFORÇANT LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES -
(N° 1713)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL101

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° CL|4 de M. Seitlinger

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ses collaborateurs de »,

les mots :

« les membres de son ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.